

Aux personnes intéressées par un projet de règlement aux fins de modifier le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 août 2018, le conseil municipal a adopté, par le biais de la résolution 2018-08-12 le projet de règlement numéro RRU5-3-2018 intitulé : ***Règlement aux fins de modifier diverses dispositions du règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012.***
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 septembre 2018 à compter de 19 h, dans la salle du conseil située au 1370, rue Notre-Dame, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement vise les aspects suivants :
 - Préalablement à l'émission du permis de construction d'un bâtiment faisant partie d'un projet intégré, les modalités de cession à la Ville des conduites d'égout et d'aqueduc ainsi que les infrastructures assurant la sécurité en cas d'incendie.
 - Lors de la construction d'un bâtiment principal, le montant qui doit être versé à la Ville afin d'assurer la production du certificat de localisation.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture de bureau.
5. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement s'applique sur l'ensemble du territoire.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 29^e jour du mois d'août deux mille dix-huit.

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier